



Mouvement de grève du vendredi 24 janvier

publié le 23/01/2020

Compte-tenu du mouvement de grève ce vendredi 24 janvier 2020, ne disposant pas des personnels en nombre suffisant pour assurer la sécurité des élèves confiés au collège, la direction a décidé, comme le prévoit l'article R.421-12 du Code de l'Education, de suspendre les enseignements au sein de l'établissement ce jour. L'établissement ouvert assure, comme le prévoit la législation, un accueil minimum des élèves.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.